

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 49

Artikel: La fonctionnaire C.F.F.

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270983>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Combien de familles préparent-elles la génération prochaine?

La famille conjugale, c'est-à-dire uniquement composée du père, de la mère et des enfants, est la forme actuelle de la cellule familiale. Née de l'industrialisation, la famille conjugale a remplacé la formule millénaire de la famille tribale ou patriarcale.

Quelques chiffres étonnants

Aussi surprenant que cela n'ait pas le premier abord, seule une très petite partie de citoyens suisses vit les joies, les soucis et les difficultés d'une famille. Les chiffres mettent cette réalité en lumière :

La population de notre pays	comporte environ	5 400 000 âmes
dont la part masculine est de		2 650 000 »
et la part féminine de		2 750 000 »
les célibataires sont au nombre de		1 050 000 »
dont du sexe féminin		520 000 »
et du sexe masculin		530 000 »

1 200 000 couples sont à la base des quelque 1 200 000 familles qui, elles, sont responsables de l'éducation, de l'alimentation et de la formation d'environ 1 550 000 enfants mineurs.

Composition de la famille suisse

Ces 1 200 000 familles se répartissent ainsi, selon le nombre d'enfants :

Familles sans enfants	271 705 soit 22,6 %
Familles avec 1 enfant	562 650 » 46,9 %
Familles avec 2 enfants	222 425 » 18,5 %
Familles avec 3 enfants	86 800 » 7,2 %
Familles avec 4 enfants et plus	56 420 » 4,7 %

Sur l'ensemble des ménages, le 30,4 % seulement compte plusieurs enfants et connaît dès lors les joies et les souffrances, les lumières et les ombres provoquées par la présence de plusieurs enfants au sein de la communauté familiale.

Nous mettons à part la famille avec un enfant, étant donné qu'elle représente une situation particulière, soit au point de vue pédagogique, soit psychologique.

Sur les 1 200 000 familles

dénombrées dans notre pays, il n'y en a que 143 000 qui comptent trois enfants et plus. Par conséquent, il n'y a que le 12 % de toutes les familles qui subissent le poids économique d'une famille avec plusieurs enfants.

Pour souligner l'importance des efforts de la famille pour notre population de demain, il faut considérer que :

le 18 % des mineurs grandissent dans des familles avec 4 enfants et plus
le 35 % de tous les mineurs grandissent dans des familles avec 3 enfants.

Où sont élevés les Suisses de demain ?

562 650 enfants (36,3 %) vivent dans 562 650 familles (46,9 %) de 1 enfant

444 850 enfants (28,7 %) vivent dans 222 425 familles (18,5 %) de 2 enfants
260 400 enfants (16 %) vivent dans 86 800 familles (7,2 %) de 3 enfants
282 100 enfants (18,2 %) vivent dans 56 420 familles (4,7 %) de 4 enfants et plus

C'est donc le 12 % des familles de notre pays qui se charge de l'éducation, de la formation, de l'alimentation et de l'habillement de plus d'un tiers de la génération future.

Dans les familles avec plusieurs enfants, il y a deux tiers de la génération future mais, par contre, le 30 % seulement des familles de l'actuel peuple suisse supporte la responsabilité et la charge financière de cette prestation.

Ce n'est donc qu'une petite partie des familles d'aujourd'hui qui connaissent dans l'immédiat des difficultés et les peines résultant de l'éducation et de la formation des enfants et des adolescents.

Cette petite partie de la population, si lourdement chargée n'a que peu d'audience sur le plan politique et peut difficilement faire entendre sa voix pour l'amélioration des conditions sociales de la famille.

La Suisse compte actuellement environ 1 500 000 hommes adultes votants.

Les époux, au nombre de 271 705 ne s'occupent souvent pas ou peu de ces questions.

Les 536 000 hommes adultes célibataires ne connaissent pas les soucis du père de famille.

Les pères avec un seul enfant, au nombre de 562 650 ne sont que modérément intéressés par la situation sociale de la famille.

Restent donc 129 645 citoyens qui connaissent bien les nécessités d'un ménage avec plusieurs enfants.

Par conséquent, nous pouvons dire que pas même 10 % de tous les citoyens peuvent être gagnés à cette cause au vu de leurs propres expériences dans ce domaine.

(Echos des Journées de Macolin Pro familia, d'après W. Ackermann et Jean Queloz du Mouvement populaire des familles)

«NOTRE» EXPO

(Suite de la page 1)

intérêts. Une fois de plus, il eût beaucoup mieux valu agir à temps plutôt que de regretter ensuite.

Inefficacité

Ce qui nous paraît très grave, c'est le cas des paysannes suisses qui, étant majoritaires face aux architectes, n'ont pas pu faire triompher leur point de vue ; quelques points importants de leur projet, répondaient pourtant à bon nombre de préoccupations des paysannes et proposaient des solutions pratiques à des problèmes quotidiens. On a donc fait fi de toutes les suggestions féminines (oui, toutes, à un robinet près !) et on a abouti à cet habitat rural qui fut si justement critiqué. Cependant, ce n'est pas sans quelque stupeur qu'on apprit ceci : les paysannes responsables n'avaient pas la moindre idée de la manière dont cela s'était fait !

De là à penser que les femmes — même lorsqu'elles sont majoritaires — ne savent pas se défendre et s'imposer et que, par conséquent, il est inutile de... il n'y a qu'un pas que de nombreux antiféministes se sont hâtés de franchir.

Nous avons donc abondamment prouvé que nous ne savons pas encore faire respecter nos droits ; il serait temps d'en prendre conscience pour que pareilles erreurs ne se renouvellent pas. Il est également important de comprendre que, lorsqu'il s'agit de lutter pour notre cause et de la faire triompher, il faut faire abstraction des questions de prestige personnel ou de groupe. Il est difficile de trouver des femmes prêtes à fournir un travail d'intérêt public (l'argument nous a été fourni dans la discussion sur la participation des femmes aux commissions) ? Oui, parce qu'on s'obstine à les chercher toujours aux mêmes endroits dans les mêmes associations ! D'autres personnalités féminines sont-elles proposées ? On fait la sourde oreille. Là aussi nous avons de gros progrès à accomplir.

Avons-nous également pensé à user de la seule influence dont nous disposions il y a

seulement cinq ans ? L'influence par personnes interposées. Ainsi, si nous ne pouvions nous empêcher de penser que si Mmes Ruckstuhl et Camenzind avaient influencé leur mari, la face de l'Expo en aurait été changée...

Mais ne nous abîmons pas dans de pénibles et amers regrets. L'Expo n'aura pas été une stérile expérience si elle nous a fait prendre conscience de nos erreurs. Et vive la prochaine ! Espérons que nous saurons ne plus nous laisser oublier ou que les messieurs auront pris l'habitude de compter avec nous.

H. Nicod-Robert

Sus aux détergents

Une lectrice nous écrit :

Chaque fois que j'assistais à un lavage de vaisselle, c'est-à-dire que j'essuyais la vaisselle que je n'ai pas lavée moi-même, je suis frappée de voir la quantité de détergent requise par ma collègue d'occasion ! Chez moi aussi je dois lutter chaque fois pour que mes aides bénévoles, enfants ou visites, n'en mettent pas à faire déborder le bassin de mousse.

Dans plusieurs journaux déjà, ont paru des extraits du livre de Rachel Caron, « Printemps du silence ». Partout on attire l'attention sur tous les ravages que produisent insecticides, poisons atomiques, fumées industrielles, détergents. A propos de ces derniers, j'ai vu signalé, dans « Femmes suisses », que les détergents les plus chers étaient les moins nocifs, laissant le soin à chaque ménagère de les découvrir et de les employer au gré de sa conscience civique ! Mais, ajoutait le journal, en Allemagne, l'Etat lui-même s'est chargé d'interdire les détergents qui rendent impossible la récupération des eaux usées.

Quand on voit la lenteur de mise en place de l'appareil de l'épuration des eaux, le prix de cet appareil et aussi la quantité inconsidérée de produits de toutes sortes que chaque ménagère emploie dans tous ses travaux, je me demande si la Fédération des consommatrices ne ferait pas œuvre utile et même indispensable, en requérant des autorités compétentes suisses qu'elles mettent fin à une pollution accélérée des eaux en interdisant sur le marché suisse les produits insaisissables au point de vue de leur désagrégation après usage.

A.v.A.



Ecole pédagogique privée FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

Direction : E. PIOTET

● FORMATION

de gouvernantes d'enfants
de jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

● PRÉPARATION

au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

LA FONCTIONNAIRE C.F.F.

Tenant compte des difficultés de recrutement du personnel masculin, les CFF, depuis quelques années, occupent de plus en plus des jeunes filles pour les services commerciaux des gares. Alors que n'étaient engagées auparavant que des demoiselles pour les services administratifs (dactylos), il s'est révélé que de nombreux emplois (secrétariat, guichets des billets, marchands de bagages, bureaux des renseignements et des télécommunications) pouvaient être confiés à un personnel féminin.

APTITUDES REQUISES

Etre citoyenne suisse apte au service ferroviaire. On demande : bonne santé, conscience professionnelle, sociabilité, goût des déplacements, et un certain sens d'adaptation à tous les lieux et à tous les horaires, les services étant irréguliers et la fonctionnaire CFF pouvant être appelée à travailler de nuit ou de jour, le samedi soir ou le dimanche matin, souvent loin de son domicile.

Formation nécessaire avant l'apprentissage : Bonne formation scolaire, avec connaissances de la langue allemande et de la dactylographie. Les candidates ayant terminé un apprentissage professionnel (vendeuse, téléphoniste, employée de commerce) sont également les bienvenues.

Documents à produire : Demande d'inscription, manuscrite, à adresser avant la mi-novembre à la Division de l'exploitation des CFF, avec curriculum vitae, certificats scolaires ou de travail, acte d'origine ou de naissance et une photo passeport.

Lieu d'apprentissage : Durant la première année, la jeune fille est placée dans une gare si possible à proximité de son domicile. Le règlement d'apprentissage est le même pour toute la Suisse.

Examen d'admission : Il porte sur les branches suivantes : arithmétique, langue, maternelle, langue étrangère, géographie et dactylographie. Il est complété par des épreuves pratiques.

APPRENTISSAGE :

Durée : 18 mois (il débute au printemps).

Age minimum : 16 ans.

Programme d'études : L'apprentie est placée dans les bureaux les plus divers, dans les gares. Elle suit, en outre, des cours professionnels aux frais des CFF, ceci durant toute la première année. A la fin de celle-ci, la jeune fille quitte le domicile des parents et poursuit son instruction dans des services de plus en plus spécialisés avant de subir les examens de fin d'apprentissage.

Certificat : Certificat de capacité, après examen sur toutes les connaissances acquises.

Salaire durant l'apprentissage : Du premier au sixième mois, environ 250 fr. par mois ; du septième au douzième mois, environ 350 fr. par mois, et du treizième au dix-huitième mois, environ 450 fr.

N.B. - Les jeunes filles qui ne peuvent pas habiter chez leurs parents reçoivent un supplément, de même que celles qui ont fait un apprentissage ou terminé les études dans une école commerciale.

LA demande : Constante.

Perspective d'avenir : Au terme de leur formation, et selon leurs aptitudes et les exigences professionnelles, les employées qui ont débuté comme apprenties de gares ont devant elles les possibilités suivantes : activités commerciales (service des guichets dans les bureaux de renseignements, de vente de billets, d'expédition des bagages ou des marchandises), ou activités administratives (secrétariats dans les grandes gares, bureaux des télécommunications, etc.). Elles ont également la possibilité de monter en grade.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

L'offre : Un travail varié qui plaira à toutes celles qui aiment avoir un contact avec les gens les plus divers et voir de toujours nouveaux horizons. Un métier vivant.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaires : 7 heures 40 par jour, 42 heures par semaine la première année, puis 46 heures, comme pour les autres fonctionnaires.

Vacances : 3 semaines par an.

Salaire : Suivant l'âge, de 650 à 750 fr. par mois, plus les allocations de renchérissement et l'indemnité de résidence. Ce salaire est augmenté d'environ 30 fr. chaque année.

Avantages sociaux : Tous, y compris caisse de retraite.

Une qualité...



...qui court les rues!

4, rue du Rhône - Genève

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 85 66

GENÈVE

Confections soignées
pour enfants



INSTITUT DE BEAUTE

LYDIA DAINOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4

Genève

Tél. 24 42 10

Membre de la FREC

FRAISSE & C^o

TEINTURIERS
GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE

Cette remarque concerne le tableau du mois dernier :

On nous prie de signaler que l'âge d'entrée minimum pour les élèves-infirmières en psychiatrie a été partout ramené de 20 ans à 19 ans (exceptionnellement 18 ans).